



CONSEIL COMMUNAL
1072 FOREL (LAVAUUX)

Préavis 06/2017

Arrêté d'imposition pour les années 2018 et 2019

EXTRAIT

**du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2017 du
Conseil communal de Forel (Lavaux)**

Présidence : Monsieur Eric Mercanton

Le Conseil communal de Forel (Lavaux)

Vu le préavis municipal n° 06/2017,
Où le rapport de la Commission chargée de son étude,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'adopter l'arrêté d'imposition tel que proposé par la Municipalité dans ce document, soit :
 - a. de fixer le taux du coefficient de l'impôt communal à 70 % de l'impôt cantonal de base (chiffre 1 à 3 de l'arrêté d'imposition),
 - b. les autres taxes et impôts perçus par la Commune de Forel (Lavaux) restent inchangés.
2. d'admettre cet arrêté pour les années 2018 et 2019.
3. de soumettre l'arrêté d'imposition à l'approbation du Conseil d'Etat, avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

Ainsi délibéré en séance du 5 octobre 2017.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Eric Mercanton

Président



Line Pabst

Secrétaire